

# Conditions générales d'utilisation AMADIS COURTAGE

## Conditions générales

Le service de recherche de contrats d'assurances et de demande de souscription d'assurance à distance AMADIS COURTAGE est soumis aux conditions générales d'utilisation détaillées ci-dessous.

En utilisant le service, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service et les avoir acceptées sans réserve.

AMADIS COURTAGE ne peut être tenue responsable d'une mauvaise utilisation du service par les utilisateurs ou d'une indisponibilité temporaire du service (notamment en cas de force majeure, de période de maintenance ou d'incident technique).

Les partenaires de AMADIS COURTAGE ne versent aucune rémunération pour apparaître dans le comparatif ou sur notre site internet.

## Conditions d'utilisation

AMADIS COURTAGE fournit à ses utilisateurs les services suivants :

- Effectuer une recherche de contrats d'assurance, notamment complémentaires santé et mutuelles, contrats obsèques, assurance de prêt, assurance autos & motos et assurance chiens & chats.
- Effectuer en ligne une demande d'adhésion, une demande de devis gratuit et sans engagement, ou une demande de rappel par l'un de nos conseillers.

La recherche de contrats, la réalisation de devis et la souscription d'un contrat sur [amadiscourtage.fr](http://amadiscourtage.fr) sont entièrement gratuites. Le cabinet AMADIS COURTAGE n'est rémunéré qu'en cas de conclusion de contrat : à ce titre, le cabinet AMADIS COURTAGE perçoit une commission, c'est à dire une partie de la cotisation encaissée par l'assureur. Des frais de dossier et de courtage et des taxes sont susceptibles de s'ajouter dans le cadre de certaines souscriptions.

## Utilisation du service de comparaison

AMADIS COURTAGE n'a pas vocation à représenter de manière exhaustive l'ensemble des offres du marché et dépend des partenariats établis avec les assureurs.

En outre, les formules affichées sur le site et proposées à la souscription sont sélectionnées en adéquation avec les besoins, exigences et le profil que l'utilisateur a renseignés, parmi les offres des partenaires de AMADIS COURTAGE. Le nombre de partenaires et de formules affichés varie selon les besoins, exigences et le profil de l'utilisateur. AMADIS COURTAGE actualise les formules affichées dès lors qu'une mise à jour est reçue de la part des partenaires. L'ordre de classement des formules proposées dans le comparateur est basé sur leur tarif, du moins élevé au plus élevé. Le tarif est présenté sous forme mensuelle. Si des frais s'ajoutent (notamment frais de dossier),

ceux-ci sont mentionnés en dessous en dessous du tarif mensuel.

## Utilisation du service de souscription

A l'issue de sa comparaison, l'utilisateur peut effectuer une demande d'adhésion en ligne pour le contrat qu'il désire souscrire. Il lui sera demandé de renseigner les informations personnelles requises par l'assureur et AMADIS COURTAGE dans le cadre de son adhésion, ainsi que ses coordonnées bancaires pour le règlement de ses cotisations. Il devra également choisir la date de démarrage souhaitée de son contrat, ainsi que la date et la périodicité de prélèvement de ses cotisations.

Afin de finaliser son adhésion, l'utilisateur sera recontacté par téléphone par un conseiller AMADIS COURTAGE, puis l'utilisateur recevra l'ensemble des documents précontractuels par email, sur support durable.

Un code sécurisé lui sera alors communiqué par email pour procéder à la signature électronique du contrat.

Lorsque l'adhésion est réalisée uniquement par téléphone, le conseiller collectera les informations requises et les saisira dans l'outil de gestion de contrat. Après avoir reçu l'ensemble des documents précontractuels par courriel sous format durable, l'utilisateur recevra ensuite par email ou SMS le code sécurisé pour procéder à la signature électronique du contrat s'il souhaite souscrire. Dans tous les cas, l'utilisateur reconnaît que la signature électronique a la même valeur légale que la signature manuscrite. Il recevra par ailleurs sous format durable l'ensemble des documents contractuels correspondant au(x) contrat(s) souscrit(s).

En cas de demande d'adhésion en ligne, l'utilisateur reconnaît être responsable de son choix en matière d'assurance, en fonction des offres qui lui ont été présentées, basées sur les besoins et exigences qu'il a exprimés sur le site ou verbalement lors de l'entretien téléphonique avec le conseiller.

Dans le cas où la demande de souscription n'aurait pas abouti, des courriels de relance en lien avec sa demande, pourront être adressés à l'utilisateur à l'adresse email communiquée. En cas d'absence de réponse pendant un délai de trente (30) jours, les données personnelles de l'utilisateur feront l'objet d'une suppression.

## Informations communiquées par l'utilisateur

L'utilisateur du service reconnaît que la cohérence des propositions d'assurance proposées par AMADIS COURTAGE et les compagnies d'assurance partenaires, directement ou à travers leur représentant, est dépendante de l'exactitude des réponses qu'il a fournies sur le formulaire de recherche ou de contact, lors de sa souscription ou demande online et/ou au cours de ses échanges avec le conseiller AMADIS COURTAGE. L'utilisateur s'engage donc,

à remplir les champs et à répondre de façon honnête et loyale à toutes les questions qui lui seront posées.

De ce fait, l'utilisateur est conscient que des réponses erronées peuvent conduire à rendre incohérent voire invalide le contrat d'assurance souscrit et sont susceptibles de conduire à des sanctions, conformément au code des assurances.

## Conditions générales de vente - Adhésion aux offres de nos partenaires

### • Étape Précontractuelle

L'utilisateur du service s'engage, avant la souscription de son assurance, à prendre connaissance de l'IPID/DIC et des conditions générales et/ou des conditions particulières de son contrat, incluant le tableau de garanties, documents qui lui sont adressés sur support durable par email à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son utilisation du site internet ou lors de sa conversation avec un conseiller.

L'utilisateur s'engage également à vérifier la conformité de sa situation aux données enregistrées sur le bulletin d'adhésion au contrat ainsi que les coordonnées bancaires mentionnées sur le mandat SEPA pour les autres contrats : il décharge AMADIS COURTAGE de toute responsabilité à cet égard.

### • Droit de renonciation

L'adhérent indique lors de sa souscription à distance ou avec le conseiller AMADIS COURTAGE, la date à laquelle il souhaite la prise d'effet du contrat souscrit. La date effective de prise d'effet du contrat dépend de l'acceptation de l'organisme assureur et des délais de traitement inhérents à la gestion de votre souscription : elle est indiquée sur le certificat d'adhésion ou sur les conditions particulières de votre contrat.

L'organisme assureur se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion en cas de non-réception des documents nécessaires, ou s'ils sont jugés non conformes.

### • Prise d'effet du contrat souscrit

Conformément aux articles L.112-2-1 du code des assurances et L.221-18 du code de la mutualité, l'adhérent dispose d'un délai, défini dans les conditions générales du contrat, pour exercer son droit de renoncer à la souscription de ses contrats conclus à distance, sans avoir à donner d'explications.

### • Reconduction / Résiliation

Les modalités de reconduction du contrat sont décrites dans les Conditions Générales de son contrat.

Pour mettre fin à son contrat, l'adhérent doit se conformer aux modalités décrites dans les Conditions Générales de son contrat.

### • Réclamation

En cas de mécontentement, nous vous invitons à contacter au préalable votre interlocuteur habituel chez AMADIS COURTAGE, l'utilisateur peut aussi se référer au processus décrit au niveau des mentions légales de notre site internet.